

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 37 - Procurations : 6

Rappel des dates : Convocation : 06/09/2024 - Affichage : 06/09/2024

Le douze septembre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle Michel Berger de Savigné L'Évêque sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 12/09/2024	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir à Nathalie GUILMAIN - 06/09/2024	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony		Pouvoir à Claudine OZAN - 12/09/2024	
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	LE BIHAN Jean-François	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie		Pouvoir à Catherine GADEMER - 09/09/2024	
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial		Pouvoir à Alain COURTABESSIS - 09/09/2024	
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane		Pouvoir à Céline MATHE - 10/09/2024	
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Arnaud MONGELLA est élu secrétaire de séance.

**Objet : Petites villes de demain : avenant à la convention de financement  
Délibération n°2024-92**

Les communes de Bouloire, Connerré, Monfort-Le-Gesnois, Savigné L'Evêque et la communauté de communes Le Gesnois Bilurien sont bénéficiaires du dispositif "Petites Villes de Demain" depuis la signature d'une convention d'adhésion dans le courant de l'année 2021. Depuis lors, une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, déclinaison opérationnelle du dispositif dont le but est de mettre en œuvre des actions en faveur de l'aménagement du territoire dans les collectivités bénéficiaires, est applicable sur les collectivités susmentionnées depuis le 05 juillet 2023.

Dans ce cadre, les collectivités bénéficiaires se sont engagées à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, par l'établissement d'une convention de financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain ».

Un chef de projet dédié au programme « Petite villes de demain » et mutualisé au niveau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, a pour mission, et depuis son arrivée le 1er novembre 2021, de conduire l'équipe projet et organiser les instances de suivi et de pilotage pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire.

Pour permettre la continuité de la mission, un avenant à la convention de financement convenu avec les collectivités bénéficiaires est proposé jusqu'au terme du dispositif « Petites Villes de Demain », à savoir le 31 mars 2026.

**Le Conseil communautaire,**

Vu la délibération n°2020-11-D250 du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2020 validant la candidature de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien et des communes de Bouloire, Connerré, Montfort-le-gesnois et Savigné-l'Evêque au dispositif « Petites Villes de Demain » (ou PVD) ;

Vu la délibération n°2023-033 du Conseil communautaire en date du 06 avril 2023 approuvant la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire ;

Vu les délibérations n°2021\_06\_D065 et D066 du Conseil communautaire en date du 03 juin 2021 approuvant le projet de convention de financement relatif au dispositif Petites Villes de Demain et adoptant le principe de partage du reste à charge du poste de chef de projet ;

Vu le projet d'avenant à la convention de financement entre les quatre communes et la Communauté de communes d'une part, et l'État d'autre part, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention à hauteur de 75% du coût annuel brut du chargé de ce poste assumé par la Communauté de communes ;

**Après en avoir délibéré,**

- **ADOPTÉ** le nouveau principe de partage du reste à charge du poste de chef de projet, soit 12,5% pour la commune bénéficiaire de Bouloire, 5% pour la Communauté de communes, 2,5% pour chacune des trois autres communes bénéficiaires

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de financement relative au dispositif Petites Villes de demain ;
- **AUTORISE** le Président à le signer ainsi que tous les actes à son exécution.
- 

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 13 septembre 2024,

Le Président,  
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.  
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).